



PRESENTATION BREVE ET

SYNTHETIQUE DU

BUDGET PRIMITIF 2025

Saint Pierre de Vassols, commune de 520 habitants, poursuit une gestion financière rigoureuse dans un contexte marqué par l'inflation des coûts énergétiques et des charges générales. La municipalité maintient son engagement en faveur d'une gestion prudente tout en finançant des investissements structurants au service des habitants.

Priorités du budget 2025

- Amélioration du cadre de vie : Sécurisation des déplacements avec l'aménagement d'un cheminement sur une partie de l'Allée des Pins.
- **Développement des espaces partagés** : Aménagement du jardin communal et acquisition au Département.
- Soutien aux infrastructures et services: Maintien des services publics avec une maîtrise des charges et un équilibre budgétaire durable.

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

- Section de fonctionnement :
 - **Recettes**: issues principalement des impôts locaux, des dotations et participations et des revenus de gestion (location de logements et garages).
 - Dépenses : comprenant les charges de personnel et les charges générales.
- Section d'investissement :
 - Dépenses : financées par le virement de la section de fonctionnement, des subventions, le FCTVA et la taxe d'aménagement.

Montant du budget consolidé

Le budget primitif 2025 s'équilibre à **823 314.47 €**, répartis entre **572 783.83 € en fonctionnement** et **250 357.64 € en investissement**.

Crédits d'investissement et fonctionnement pluriannuels

Les projets pluriannuels concernent le cheminement de l'Allée des Pins et du jardin communal, financés par des subventions et une épargne locale maîtrisée.

Niveau d'épargne brute et nette

- **Épargne brute**: **154 466.19 €**, permettant d'assurer un autofinancement des investissements.
- **Épargne nette**: 150 966.19 €, après déduction du remboursement annuel de 3 500 € du prêt CAF/MAM.

Niveau d'endettement et capacité de désendettement

- Encours de la dette au 1er janvier 2025 : 7 000 €.
- Annuité de remboursement en 2025 : 3 500 €.
- **Nature de l'emprunt** : Prêt CAF à taux zéro pour la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), avec extinction prévue en **2026**.

8. Taux d'imposition

Mme le maire propose de maintenir les taux d'imposition inchangés pour 2025 :

• Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) : 20,44 %.

• Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 25,34 %.

• Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4.70 %.

9. Principaux ratios financiers

- Taux d'épargne brute : 27,67 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Autofinancement des investissements : 61,70 %, limitant le recours à l'emprunt.
- Part des charges de personnel : 33,52 % des dépenses de fonctionnement.

10. Effectifs et charges de personnel

- **Effectif total**: **4 agents**, dont 2 à temps plein et 2 à temps non complet (20h et 24h/semaine).
- Masse salariale: 192 000 €, soit 33,52 % du budget de fonctionnement.

Conclusion

Le budget 2025 reflète une volonté affirmée de **maintenir un équilibre financier sain** tout en poursuivant des investissements essentiels pour l'amélioration du cadre de vie des habitants, sans augmentation des taux d'imposition.